

©Éditions La Galipote.

Photographie de couverture : Jacqueline Lambel Vaure.

ISBN : 978-2-491832-51-3

L'Auberge de Fontrousse

*L'histoire d'Augustin et d'Étienne
au pays de Billom*

Du même auteur :

Je m'appelais Julien Tournayre, Éditions La Galipote, 2020.

Alain Vaure

L'Auberge de Fontrousse

*L'histoire d'Augustin et d'Étienne
au pays de Billom*

Éditions La Galipote

*À Jacqueline, ma compagne,
Virginie et Emma, mes deux filles,
Emmanuel, papa de Thia, Lilian et
Gabriel, mes petits-enfants.*

Préambule

Loin de moi l'idée de faire œuvre d'historien dans ce récit. En rénovant une vieille commode, j'ai découvert un document manuscrit marqué d'un timbre royal daté de l'année 1834. Ce manuscrit, rédigé en français de la première moitié du XIX^e siècle, se révélait être un acte de vente sous blanc-seing (ou seing privé)⁽¹⁾ d'une terre-vigne sise aux limites des actuelles communes de Billom, de Glaine-Montaigut et d'Égliseneuve-près-Billom.

Après transposition en français actuel, il devint très clair que cet acte de vente marquait un tournant dans l'évolution de la propriété des frères Augustin et Étienne, dénommée Fontrousse, sur la grand route d'Ambert⁽²⁾, commune de Billom.

Comme spécifié dans le document, pour acquérir cette parcelle, située sur une colline face à leur lieu de vie et idéalement exposée au sud pour la culture de la vigne, les frères Augustin et Étienne ont dû hypothéquer, en plus de leur habitation, leur outil de travail : un four à chaux (ou bas four-neau). C'est pour cette raison qu'on peut considérer que ce

(1) - Cf. copie de l'acte sous blanc-seing pages 11 et 12.

(2) - Sur l'ancienne voie romaine reliant les villes de Lugdunum à Augustonemetum (Lyon à Clermont-Ferrand), dont le tracé a été partiellement repris en tant que voie royale sous Louis XIV, puis RN 497 plus tard.

document témoigne d'une transition importante de l'activité artisanale et agricole de Fontrousse.

Afin de bien circonscrire ce récit – qui part d'un document officiel –, il me semble nécessaire de faire un point sur la vie à Billom dans le département du Puy-de-Dôme et dans la France de l'époque. Ce bourg, d'environ 5 000 habitants, porte encore actuellement les traces importantes de sa splendeur passée et de sa résonance en Auvergne depuis le Moyen-âge⁽³⁾. En 1834, la France est sous la monarchie de Juillet gouvernée par Louis Philippe I^{er}, intronisé "roi des Français" après la révolution de 1830. Suivront en 1848 l'instauration de la II^e République et le règne de Napoléon III, dit "Badinguet", de 1852 à 1870. Le pays de Billom subit à cette époque une évolution démographique liée aux mouvements de populations venues du Haut-Livradois.

En effet, Benoît Gonod rend compte dans ses travaux des difficultés de la vie autour d'Ambert. Il parle de la petite superficie des exploitations, des familles nombreuses, des maladies chroniques (maladies scrofuleuses, écrouelles et adénopathies tuberculeuses), le tout étant certainement lié au climat très froid et humide, à l'habitat vétuste et insalubre. Il n'est donc pas étonnant qu'en ce début de XIX^e siècle, les jeunes hommes et femmes soient attirés par le "pays de cocagne" que représentait la Limagne avec ses cultures de céréales, de fèves, de chanvre, de vignes et son artisanat florissant.

(3) - Les éléments historiques qui suivent ont été glanés dans les études de Benoît Gonod ("*Le Puy-de-Dôme. Description géographique, statistique et topographique*" [1834], Éditions de la Tour Gile, 1990), Jean Delaspre ("*La région de contact entre la Limagne et le nord du Livradois*", dans la *Revue de géographie alpine*, tome 35, n°3, 1947, p. 523-569) et les conférences données par les animateurs du "*Pays d'art et d'histoire*" de Billom Communauté.

Transcription de l'acte de vente⁽⁴⁾

*Entre les soussignés sieur Antoine Lasteyras, propriétaire habitant du village de Granétias, commune de Thiers d'une part = Augustin et Étienne ***, frères cultivateurs habitants du lieu de Fontrousse sur la grand route, commune de Billom, d'autre part.*

*Ledit sieur Lasteyras a vendu avec toute garantie de fait et de droit aux dits Augustin et Étienne *** acceptons chacun pour une moitié une terre dont une petite partie est en vigne, contenant environ sept cents toises⁽⁵⁾ tant que la déclaration de cette contenance qui n'est point garantie puisse donner lieu à aucune recherche ni réclamation entre les parties pour cause de contenance moindre ou plus forte quelle qu'elle soit.*

La dite terre et vigne est située au terroir des Gardes commune de Glaine : elle est continuée par les vignes de Jean Pireyre de jour, de Jacques Boissière de midi, de Jacques Paume de nuit et de Jean Héros de bise.

Cette terre et vigne est ainsi vendue avec les plus amples et meilleurs confins, aisances servitudes actives et passives et dépendances accoutumées, libre de charges autre que l'impôt que les acquéreurs paieront pour l'année courante, moyennant le prix et somme de quinze cents francs que les-dits acquéreurs promettent et s'obligent solidairement et sans discussion de payer et porter au vendeur dans le domicile par lui élu à cet effet du sieur Jacques Lasteyras son frère, propriétaire au lieu d'Escollore, commune d'Église-

(4) - Je remercie chaleureusement Annick de Oliveira pour sa transcription.

(5) - Une toise = 1,949 mètres soit $700 \times 1,949 = 1\,364.3 \text{ m}^2 \times 0,45 = 613 \text{ €}$ soit 4 000 F.

*neuve-près-Billom ; savoir cinq cents francs dans un ou deux jours ; cinq cents francs dans deux ans et les cinq cents francs restant dans trois ans aussi de ce jour, avec l'intérêt du tout au taux légal, lequel diminuera à mesure des paiements pour la sureté desquels les dits Augustin et Étienne *** promettent d'affecter et hypothéquer authentiquement les bâtiments d'habitation et d'exploitation, fours à chaux, jardin, cour et terre le tout attenant qu'ils jouissent en commun au dit lieu de Fontrousse commune de Billom. Il est convenu que les acquéreurs paieront nonobstant l'hypothèque légale et l'inscription de toute hypothèque éventuelle et conservatoire ; mais que dans le cas ou lors des paiements l'objet de la présente vente se trouverait grevé d'hypothèque active et exigible à terme fixe, les acquéreurs pourront de retenir le prix jusqu'à ce que le vendeur leur aura fourni hypothèque survenu fonds libres valant un tiers de plus que l'hypothèque dont le vendeur se trouverait grevé comme dessus = des présentes seront passées devant notaire à la première acquisition de l'une des parties.*

Fait double à Escollere le cinq mars mil huit cent trente-quatre.

*Pour acquisition come dessus Augustin ****

*Pour acquisition come dessus ****

Pour vente comme dessus Lasteyras



entre les Soussignés, S^r Antoine Lesteyras, propriétaire
habitant du village de granetras, commune de Thiers
d'une part = Augustin et Etienne, frères,
cultivateurs habitants du lieu de font-rousse sur la
grande route, commune de Billom, d'autre part —
Ledit S^r Lesteyras a vendu avec toute garantie
de fait et de droit crevettes Augustin et Etienne
acceptons chacun pour une moitié une terre dont une
petite partie est en vigne, contenant environ sept cent
toises sans que la déclaration de cette contenance qui
n'est point garantie puisse donner lieu à aucune
recherche ni réclamation entre les parties pour cause
de contenance moindre ou plus forte qu'elle quelle soit;
La dite terre et vigne est située au terroir des gaudes
commune de glaine: elle est confinée par les vignes
de Jean d'ingre de jofor, de Jacques Boissier, de Meudin
de Jacques pommé de meit et de Jean héris de Bise.

Cette terre et vigne est ainsi vendue avec ses joules
amples et meilleurs confins, aisances, servitudes actives
et passives et dépendances accoutumées, libre de charges
autre que l'impôt que les acquéreurs paieront pour
l'année courante, Moyennant le prix et somme de
quinze cents francs que ledits acquéreurs promettent
et s'obligent solidairement et sans discussion de payer
et porter au vendeur dans le domicile par lui élu
à cet effet du S^r Jacques Lesteyras Souffrère, propriétaire
de bien d'Escolore, commune d'Epineuve-près-Billom,
trois cent cinquante francs dans un an de ce jour,
cinq cents francs dans deux ans et les cinq cents —
restant dans trois ans au plus de ce jour, avec l'intérêt
du tout au taux légal, lequel diminuera de mesure

Copie recto de l'acte de vente sous blanc-seing.

Des payemens pour la sureté desquels les dits acqueteurs
 et étranger promettent d'affecter et hypothéquer
 antérieurement les Batiments d'habitation et d'exploitation
 pour le choux, jardin, cour et terre le
 tout appartenant qu'ils possèdent en commun audit lieu
 de Font-d'Ausse commune de Billon. il est convenu
 que les acqueteurs paieront non obstant l'hypothèque
 légale et l'inscription de toute hypothèque éventuelle et
 conservatoire; mais que dans le cas où lors des payemens
 l'objet de la présente vente se trouverait grevé
 d'hypothèque active et exigible à terme fixe, les
 acqueteurs pourrout se réserver le prix jusqu'à ce que
 le vendeur leur aura fourni hypothèque sur un
 fonds libre et sans un tiers de plus que l'hypothèque
 dont le vendeur se trouverait grevé comme
 dessus. Les poursuites seront passées devant
 notaire à la première Requisition d'une des parties
 fait double à expédier le cinq mars mil huit cent
 trente quatre. *procès et citation* comme
cédentes acqueteurs
pour acquisition comme dessus
pour vente comme dessus *Estépris*

Copie verso de l'acte de vente sous blanc-seing.

La signature de l'acte de vente

Ce mercredi 5 mars 1834, il est six heures du matin, Augustin et Étienne sont levés depuis un bon moment. Comme tous les jours, dès le réveil, Augustin va à l'étable pour panser les cinq vaches, les six brebis et l'âne Gamin. Quant à Étienne, il s'affaire autour du four à chaux qui refroidit depuis la veille. Les femmes de la maison dorment encore mais Augustin sait qu'à son retour, Marie, son épouse et Françoise, sa mère, seront debout devant l'âtre pour préparer les repas et collations de toute la maisonnée.

Il faut dire que ce jour est à marquer d'une pierre blanche car Augustin et Étienne (le plus jeune de la fratrie) doivent se rendre en fin de matinée au village d'Escolore chez le sieur Lasteyras sur la commune voisine de Beauvallon⁽¹⁾. Ce rendez-vous est le fruit d'une longue, très longue réflexion qui se termina le mois dernier par une rencontre préliminaire avec Jacques Lasteyras, frère du propriétaire de la terre convoitée. Cette décision, prise en famille, va engager l'avenir de Fontrousse.

Tout en s'organisant pour la traite du matin, Augustin se remémore les veillées familiales durant lesquelles son père

(1) - Au cours de la période révolutionnaire de la Convention nationale (1792-1795), la commune a porté le nom de Beauvallon. Il s'agit aujourd'hui de la commune d'Égliseneuve-près-Billom.

Joseph retraçait la vie de son propre père Augustin⁽²⁾, considéré comme le patriarche de la lignée familiale. Originaire d'une famille de cultivateurs de la région d'Ambert, il descendait à vingt ans sur les terres de la Limagne. Au terme de plusieurs épisodes plus ou moins rocambolesques (on est dans le pays de Gaspard des Montagnes), Augustin I^{er} apprenait le métier de chafournier de bas fourneau auprès de Gaston de Fontrousse à Billom.

Au milieu du XVIII^e siècle, il est courant que les jeunes originaires du Livradois ou du Forez descendent tenter leur chance dans la belle plaine de la Limagne. La culture des céréales, des fèves, de la vigne et du chanvre, associée à la transformation du bois d'œuvre des forêts des montagnes voisines, génèrent une activité artisanale et commerciale occupant de plus en plus de bras vigoureux. Et qui dit main d'œuvre dit construction d'habitations pour loger tout ce monde.

Les constructions de Billom et ses alentours ne sont pas toutes des maisons de maître ou des hôtels particuliers. Les maçons utilisent les matériaux locaux, dont la chaux aérienne qui, produite à proximité, entre dans la composition des mortiers, enduits et badigeons nécessaires aux constructions. C'est ainsi que les ancêtres de Gaston de Fontrousse, en cultivant les arpents de terre à l'arrière du bâtiment construit au bord de la voie royale de Louis XIV⁽³⁾, découvrent par hasard un filon de "calcaire marneux".

(2) - C'est une tradition en Auvergne : les petits-enfants prennent le prénom du grand-père.

(3) - La voie royale reprenait en partie la voie romaine reliant Clermont et Lyon (cf. le cavalier à l'anguipède découvert dans le lieu-dit de Grenier à Egliseneuve-près-Billom).

Sur les conseils de maçons locaux et de journaliers ayant déjà travaillé comme chauxfourniers de bas fours ou fours à chaux (il en existe plusieurs au quartier du Chauffour de Billom), les ascendants de Gaston construisent au début du XVIII^e siècle un bas four. Si la localisation se trouve un peu excentrée du bourg, cette activité artisanale présente l'avantage d'avoir sur place le matériau, le combustible et l'eau. En effet, les bois et les taillis foisonnent dans cette plaine alluviale irriguée par les ruisseaux du Madet⁽⁴⁾, des Guelles et Jacquerie.

Toujours plongé dans les récits de son père Joseph lors des longues veillées d'hiver, Augustin, qui n'a pas eu la chance de connaître son grand-père, essaie de l'imaginer au travail à Fontrousse.

Outre la production de chaux, les bâtiments d'habitation de la petite exploitation agricole se situent sur un replat de la voie royale (pour partie ancienne voie romaine) reliant Clermont-Ferrand à Montbrison via Ambert. Ainsi, les charrois utilisent cette pause du dénivelé pour souffler et intervertir les attelages de chevaux, et les équipages qui avaient assuré le freinage dans la descente d'au moins trois lieues depuis chez Malaga⁽⁵⁾ sont déplacés à l'avant pour fournir la traction. Lors de cette opération, les hommes et les bêtes en profitent pour se désaltérer et se sustenter.

Ainsi, au fur et à mesure de l'augmentation du trafic sur cette artère vitale pour les échanges entre le pays de Billom et le Livradois-Forez, les habitants de Fontrousse, pro-

(4) - Ruisseau qui, avec l'Angaud, forment le Jauron dont la vallée éponyme en amont comportait au moins vingt-cinq moulins à grains ou à huile.

(5) - Actuellement sur la commune d'Estandeuil.

fitant de ces passages sans cesse renouvelés, proposent des services aux équipages. Ce fut d'abord à boire et à manger pour les chevaux, ainsi que des petites réparations sur les sabots et les charriots. Les hommes des équipages prévoyaient breuvage et casse-croûte. Mais petit à petit, par mauvais temps ou aux temps chauds de l'été, des boissons chaudes ou fraîches furent proposées aux conducteurs des charrois⁽⁶⁾.

Tout en transportant le fumier dans sa brouette, Augustin repense à l'histoire de l'installation de son grand-père paternel à Fontrousse. Le maître du lieu, Gaston, a eu un fils de son mariage avec Jeanne. Malheureusement, celui-ci n'a pas vécu très longtemps. Puis Jeanne, après plusieurs fausses couches, s'est éteinte de chagrin et de fatigue à trente ans. Sa sœur Émilie, installée au bourg de Billom et dont le mari travaille le chanvre, a eu une descendance de quatre filles. La cadette Marguerite, alors âgée de seize ans, est venue seconder son oncle Gaston.

Dans le milieu paysan, la pudeur est de mise quand il s'agit d'évoquer les unions des couples. À ce sujet, Augustin n'a jamais su si le mariage de son grand-père avec Marguerite fut le fruit d'un amour ou une association d'opportunité organisée par Gaston et sa famille. Toujours est-il que quand Augustin I^{er} s'embauche à Fontrousse, Marguerite est déjà sur place et que leur union fut rapidement célébrée en 1773. De ce mariage naquit deux ans plus tard Joseph, le père d'Augustin. Ce sera le seul héritier du couple.

(6) - Réalité ou légende, Joseph, dans ses récits, insiste sur le fait que l'évolution de la maison de Gaston est liée à ces nouveaux services proposés aux équipages des charrois. Augustin I^{er}, non content d'apprendre les différents métiers nécessaires dans la fabrication de la chaux, seconde efficacement le vieux Gaston pour les autres travaux.

Augustin ne peut pas s'empêcher de penser à ses parents, Joseph et Françoise. C'est grâce à eux que leur lignée, s'installant à Fontrousse, aura la chance de traverser le XIX^e siècle naissant. En effet, Augustin n'est pas né au siècle nouveau mais à peine deux mois avant, le 26 octobre 1799.

La fin des travaux du matin auprès des bêtes ramène Augustin au quotidien de la vie. Il revient à pas lents, chargé du produit de la traite du matin, vers la maison d'habitation. Il retrouve toute la famille : sa mère Françoise, sa femme Marie et son frère Étienne. Ce dernier, quatrième garçon de la fratrie, a onze ans d'écart avec son grand frère Augustin. Depuis deux hivers, suite au décès accidentel de leur père, il est de retour à Fontrousse.

En effet, à dix-huit ans, Étienne plein d'allant est parti à la ville, à Clermont-Ferrand, où il a trouvé un emploi dans une grande entreprise de maçonnerie en charge de remettre en ordre les bâtiments de l'ancien hospice, qui ont été cédés au bureau de bienfaisance de la toute nouvelle préfecture du département du Puy-de-Dôme. À l'époque, la ville de Clermont-Ferrand avait pour maire Antoine Blatin⁽⁷⁾.

Étienne n'a jamais été très prolige sur cette période de sa jeune existence, mais sa famille a compris qu'il a beaucoup appris pendant ces cinq années. La maçonnerie n'a plus de secret pour lui et il sait mener un chantier d'une main de maître. Chaque mois, quand il revient à Fontrousse, il ramène du matériel et des outils qui facilitent le travail de tous les jours. À son retour définitif, il annonce fièrement à son frère Augustin qu'il a pu économiser une somme rondelette...

(7) - Antoine Blatin, maire de Clermont-Ferrand de 1822 à 1830, fut à l'origine de plusieurs bâtiments emblématiques de la capitale auvergnate.

Les deux frères, attablés dans la cuisine, sous le regard attentif de Marie et de Françoise, se servent largement dans le morceau de lard posé sur la table. Avec leur couteau, ils façonnent des dés, lesquels, associés à des tranches de pain, sont arrosés d'une piquette locale. Étienne regrette le café qu'il a découvert à la ville. À Fontrousse, il n'y en a pas car c'est bien trop cher. Cette boisson est réservée aux bourgeois. Tout en s'alimentant, les deux frères évoquent une nouvelle fois leur prochaine rencontre avec monsieur Lasteyras, prévue pour cette fin de matinée.

Le clocher de l'église Saint-Loup sonne dix heures : il est temps de se préparer. Tout en s'apprêtant (la grande toilette et le rasage ne s'effectuent que les dimanches), Augustin pense à la chance qu'a eu Étienne de fréquenter une des nombreuses écoles de Billom pendant une paire d'années. Les notions de lecture, d'écriture et de calcul que l'école des frères de Saint-Cerneuf lui a enseignées ont été mises à profit durant les cinq années passées à la ville, mais Étienne n'a jamais dévoilé le nom de la personne qui l'a accompagné dans son perfectionnement. Augustin a sa petite idée. Malgré les dénégations de son frère, il est persuadé qu'une femme issue de la "bonne société" de la ville lui a beaucoup appris. Entre autres choses, plus libertines, elle lui a sans doute donné le goût de la lecture car Étienne lit régulièrement à sa famille les articles de journaux glanés de-ci de-là.

Contrairement à son frère, Augustin a très peu fréquenté l'école. Aussi a-t-il beaucoup de mal à déchiffrer les lettres, alors pour ce qui est d'écrire... En revanche, en calcul, il surpasse tout le monde ! Il n'a pas besoin de poser les opérations, le calcul mental est une spécialité chez lui et dans les affaires, c'est un sacré avantage. Il se souvient que la seule chose qui le motivait pour se rendre à l'école des

frères à Billom, c'étaient les longues haltes qu'il faisait au retour dans l'atelier du maréchal-ferrant/charron de la rue des Ânes. C'est grâce à ses dons d'observation durant les quelques jours d'apprentissage qu'il a passés chez le forgeron Bory, et avec l'aide de la petite forge qu'il s'est montée à l'abri d'un appentis adossé à la maison d'habitation, qu'il peut aujourd'hui pratiquer son art. Son savoir-faire lui permet d'intervenir en urgence sur les sabots des chevaux, les problèmes mécaniques des charriots et de travailler sur les outils utilisés à Fontrousse.

La demie de dix heures tinte et Augustin se tient prêt sur le pas de la porte, attendant Étienne, soucieux du plus petit détail de son habillement. Les deux frères, bottés, casquette vissée sur la tête et enveloppés d'un large manteau, prennent la voie royale. Ils la laisseront dans une petite demie lieue pour prendre à droite en direction du village d'Escolore.

Si les deux frères ont des traits communs, leur stature et leur corpulence sont à l'opposé. Augustin est brun aux yeux gris, il mesure près d'un mètre soixante-cinq ; son corps est trapu et sa cage thoracique large et épaisse. Étienne, quant à lui, a une chevelure châtain et des yeux bleu foncé ; il est plus grand que son frère d'au moins dix centimètres, sa silhouette, plus fine, tranche avec celle d'Augustin. Ces différences sont certainement le résultat de la précocité du travail physique subi par l'aîné avant la fin de sa croissance.

Marchant d'un bon pas, il leur faudra une demie heure avant d'atteindre leur destination, ce qui leur laissera le temps de peaufiner leur stratégie et d'affûter leurs arguments. Chemin faisant, sans un regard pour la nature encore endormie d'un hiver finissant, les deux frères se remémorèrent les termes du contrat passé avec Antoine Lasteyras,

propriétaire du terrain, à la foire de Noël à Billom. S'ils ont directement négocié avec Antoine, celui-ci, bon prince, leur a laissé quelques jours de réflexion en leur proposant de donner confirmation à son frère Jacques, qui réside à Escolore. C'est d'ailleurs Jacques Lasteyras⁽⁸⁾, homme public bien connu au pays de Billom, qui doit rédiger l'acte sous blanc-seing⁽⁹⁾.

Étienne, conscient que son frère n'est pas à l'aise avec la lecture, lui rappelle les termes de ce qu'ils se sont engagés à signer, à savoir l'achat d'une terre de vigne à crédit sur deux ans en hypothéquant leur four à chaux et la maison d'habitation de Fontrousse.

Ce sont ces deux clauses de crédit qui ont fait réfléchir longuement toute la famille et alimenté les discussions des soirées d'hiver. Sur les conseils d'Étienne, ils se sont rendus à l'évidence que la seule stratégie qui permettra une évolution de l'activité de Fontrousse passe par cet achat à crédit avec hypothèque.

En effet, depuis quelques années, le travail de la chaux de maçonnerie donne quelques signes d'inquiétude. Le filon de la carrière s'épuise et le "calcaire marneux" paraît de moins bonne qualité. Augustin l'a observé et Étienne, avec l'expérience de la construction qu'il a acquise à Clermont-Ferrand, le confirme. Fort heureusement, les maçons de Billom ne s'en sont pas encore aperçus. C'est la raison principale qui les pousse à envisager une activité complémentaire. La deuxième raison provient du constat de l'évo-

(8) - Après avoir été premier édile de Billom jusqu'en 1830, Jacques Lasteyras fut maire d'Egliseneuve-près-Billom (anciennement Beauvallon) de 1843 à 1848.

(9) - Cf. copie de l'acte de vente sous blanc-seing pages 11 et 12.

lution importante du passage des charrois sur la voie royale. Depuis l'amélioration de l'accueil, nombreux sont les équipages qui s'arrêtent et il faut fournir à boire et à manger pour les hommes et les bêtes. À l'époque de leurs parents, la production familiale de la basse-cour et du jardin suffisait. Pour le vin, Joseph avait tissé des liens étroits avec un vigneron de Billom, cultivant ses vignes sur les pentes des Turlurons⁽¹⁰⁾.

Depuis les années 1830, l'activité à Fontrousse prend une autre dimension. La vente directe de la production de vin assure une valeur ajoutée importante. De plus, les autres ingrédients pour la cuisine et le fourrage des animaux nécessitent une organisation différente des bâtiments et des terrains. Or, si l'acquisition d'une vigne devient une priorité, les habitants de Fontrousse, d'un commun accord, ont décidé que leur bas de laine serait utilisé en premier lieu dans les constructions, l'achat de matériels et l'acquisition d'un attelage de chevaux pour travailler vigne et champ.

Les deux frères, qui n'ont pas vu le temps passer, arrivent quand le carillon d'Escolore sonne les onze heures. Ils frappent le heurtoir de la maison Lasteyras. Une jeune servante leur confirme que Jacques les attend dans son bureau. Augustin est très impressionné par le volume du vestibule et la masse imposante de l'escalier qui mène aux étages supérieurs. Étienne, qui a déjà vu ce genre de demeure lors de son séjour à Clermont-Ferrand, semble plus à l'aise. Mais son regard est captivé par la jeune personne qui leur propose de poser leur manteau et leur casquette. Averti, Jacques Lasteyras remercie l'employée nommée Marie et propose

(10) - Les deux Turlurons (buttes volcaniques) séparent le bourg de Billom et le village vigneron de Tlnhat (cf. photo page suivante).



Les vignes sur les pentes de Turlurons (à l'arrière-plan).

aux deux frères de le suivre jusqu'à la grande pièce qui lui sert de bureau.

Après les politesses d'usage et quelques questions sur l'état de santé des membres de chaque famille, les trois hommes engagent les négociations sur l'achat de la terre-vigne des Gardes sur la commune de Glaine. Ils sont d'accord sur la surface – sept cents toises – et son prix, mille cinq cents francs. Cependant, les frères proposent de prolonger d'un an la durée du crédit pour les biens hypothéqués, et donc de passer de deux à trois ans de façon à réduire les annuités.

La discussion est animée à propos de ce sujet épineux, mais après quelques minutes, Jacques Lasteyras reconnaît avoir évoqué cette question avec son frère Antoine. Il avait

expliqué à ce dernier que la coutume du canton de Billom, pour ce genre de crédit, était plutôt sur trois ans au lieu de deux en vigueur sur le canton de Thiers. Cet argument avait finalement convaincu son frère, qui lui avait laissé toute latitude pour la négociation et la signature de l'acte de vente.

À l'issue de ce "marchandage", l'affaire se conclut rapidement. Les trois hommes se tapent mutuellement dans les mains, comme sur le marché aux bestiaux de Billom le lundi matin.

Jacques Lasteyras s'installe derrière l'imposant bureau qui trône devant la cheminée monumentale et, d'un tiroir, il sort deux feuilles tamponnées du timbre royal, déjà paraphées par Antoine. Il prend une plume, la trempe dans l'encrier et commence à rédiger l'acte de vente. Tout en écrivant, il énonce aux deux frères le texte qu'il est en train de rédiger. Ce travail d'écriture n'a aucun secret pour cet homme de cinquante ans qui a déjà occupé des charges importantes pour le département du Puy-de-Dôme. Une fois l'acte rédigé, Jacques Lasteyras demande aux deux frères de le lire à haute voix. Étienne s'exécute, hésitant sur quelques mots, et sollicite du regard l'accord d'Augustin qui lui répond par un hochement de tête.

Il leur reste maintenant à apposer leur signature sur les deux copies de l'acte afin d'officialiser la vente. En chemin, Étienne avait proposé à son frère de commencer par la formule consacrée "*pour acquisition comme dessus*" ainsi que les noms et prénoms des contractants, afin que son frère reproduise son écriture. Mais rien ne se passe comme prévu. Jacques Lasteyras présente la feuille à Augustin. En tant qu'aîné, il n'ose pas décliner la proposition. Comme il a déjà visualisé plusieurs fois la phrase à écrire et qu'il a une bonne mémoire visuelle, Augustin, maladroitement, prend

la plume et très laborieusement rédige la fameuse phrase sur les deux exemplaires. Étienne prend le relais et, par déférence à Augustin, écrit son patronyme mais ne met pas son prénom. Puis Jacques Lasteyras ajoute devant la signature de son frère “*pour vente comme dessus*”, phrase qui finalise l’acte de vente sous blanc-seing. Restera aux deux frères à réunir la somme de cinq cents francs et à la faire parvenir, comme indiqué sur l’acte de vente, à Antoine Lasteyras aux Granétias de Thiers. À charge aussi pour Jacques Lasteyras de faire le nécessaire pour l’inscription de l’acte de vente aux services des hypothèques et du cadastre.

La transaction terminée, Étienne se détend et les bruits de la maison lui rappellent la présence de Marie, la jeune femme qui les a accueillis à leur arrivée. Il se demande s’il aura une chance de la revoir... Comme il se doit, entre personnes bien élevées, les félicitations d’usage ne font pas défaut à l’issue de la rencontre. Les frères se retrouvent finalement dans l’entrée de la maison avec... Marie qui les raccompagne jusqu’à la sortie. Tout en mettant son manteau, Étienne profite de l’opportunité pour lui glisser deux mots à l’oreille. Elle lui répond d’une voix troublée :

« *Je vous ferai donner une réponse.* »